



Sommaire

Cause toujours... tu ne m'intéresses pas	1
La bonde humaine	1
Restauration : à table !	2

Cause toujours...tu ne m'intéresses pas

C'est le sentiment de vos élus CFE-CGC lors de notre dernier CSE qui subissent les desideratas de la majorité. 3 Organisations Syndicales associées et de fait, majoritaires, ont demandé de décaler la séance du jeudi au vendredi, pour cause d'une grève qui n'a rassemblé que 1,79 % des salariés.

La CFE-CGC a toujours défendu ce droit constitutionnel de faire grève, en respectant toujours cette liberté individuelle.

Mais priver des élus non-grévistes d'exercer leur mandat ou d'exposer leur point de vue quant à ce report « forcé », donne le sentiment d'être pris en otage.

La Direction de la DOGO a accepté sans sourciller que ce rendez-vous soit entrecoupé d'une journée, compliquant de fait

les débats. Une manière de reconnaître l'impunité de celles et ceux qui croient faire la pluie et le beau temps et que sans eux, les discussions ne sont pas à la hauteur.

Nous revendiquons l'importance de défendre vos droits à accéder aux activités sociales et culturelles face à une majorité qui n'écoute pas toujours ce que les autres ont à proposer et qui s'appuie sur une idéologie du passé.

Être élu d'un CSE, c'est défendre la santé, la sécurité et vos conditions de travail. Nous devons pouvoir exercer la mission que vous nous avez confiée, dans un climat propice au débat. La concentration des pouvoirs dans quelques mains au sein de notre CSE n'est pas vertueuse mais plutôt un frein à la créativité et à la nouveauté.

La bonde humaine

Le corps social des sociétés du Groupe Orange en France est plongé dans une baignoire poreuse dont le volet « seniors » de l'Accord Intergénérationnel 2022-2024 est la chaînette de la bonde et le volet « jeunesse », en est le robinet. Il fut un temps où la baignoire était pleine, aujourd'hui elle est à moitié vide.

Lors du CSEE d'octobre dernier, nous étions déjà inquiets, du déséquilibre évident qu'allait provoquer le futur accord « interG » sur l'emploi de notre territoire.

Nous affirmons aujourd'hui que c'est la désorganisation du travail qui est d'ores et déjà à l'œuvre !

Dépités par le poids d'une carrière qui n'a d'égal que l'ingratitude de l'Entreprise à leur égard, c'est par centaines que nos collègues s'interrogeaient et se renseignaient, avant même la signature du 17 décembre 2021. Le délai de la prise de décision étant tellement réduit

Certains ne reviendront pas au travail, d'autres, nombreux, connaissent déjà leur date d'entrée dans ce TPS 2022 !

Consciente du poids qui va peser sur les épaules de ceux qui restent, c'est un enfer opérationnel qui les attend, la CFE-CGC n'a pas souhaité donner quitus à l'Entreprise.

Et ce n'est pas la perspective d'une réforme des retraites pour le deuxième semestre 2022 qui, justifie la signature d'un tel accord, ni son préambule peu rassurant avec le projet de 8000 recrutements.

Le robinet de notre baignoire aura, à n'en pas douter, un débit très incertain, notamment pour les DO, parents pauvres comme la nôtre. Ce sera au mieux, un filet d'eau tiède qui tentera en vain de combler la fuite des salariés et des compétences !

Outre les libérables du précédent accord, les départs dits naturels, c'est un effectif volumineux de la promotion TPS 2022 qui s'échappera !

Les risques psycho-sociaux seront majeurs, aussi, la CFE-CGC demande à la Direction la mise en place d'un Observatoire Paritaire Permanent de l'Emploi (O2PE) afin d'anticiper dans le temps et l'espace, les mesures palliatives à mettre en œuvre face à cette hémorragie prévisible.

Restauration : à table !

Il a été mis au vote de vos élus la résolution surprenante d'approuver la gestion actuelle de la restauration. Depuis deux ans, notre avis n'a jamais été sollicité.

Comment se satisfaire de cette situation quand :

- ♦ Mutualisé, elle a privé les salariés de leur subvention de repas pendant les périodes de confinement et de déconfinement successives en 2020 et 2021 ;
- ♦ Une indemnité de substitution très tardive a été partiellement mise en place, pour compenser les périodes de fermeture des restaurants et de télétravail ;

Seuls 15 % des salariés de l'UES Orange ont bénéficié d'une subvention restauration pour chaque jour travaillé. Il s'agit des personnels des CSEE dont la restauration n'a pas été déléguée à la Direction mais à notre organisation syndicale. **Domage pour vous, ce n'est pas le cas pour notre périmètre.**

Les décisions du Comité National de Restauration sont prises avec beaucoup de retard, sans concertation avec les CSE.

Il est temps que notre CSEE retrouve sa souveraineté, sa liberté d'action et de décision et exerce pleinement ses prérogatives dans l'intérêt des salariés que nous représentons.

Orange a pris conscience que le dispositif de l'accord du 31 mai 2019 est injuste et intenable. La Direction a donc proposé en septembre 2020 la signature d'un avenant mais les 4 syndicats signataires de l'accord – CFDT, CGT, FO et SUD – refusent de venir échanger, malgré 3 tentatives de les réunir pour négocier.

Orange doit faire face à ses responsabilités au plus vite et enfin dénoncer l'accord du 31 mai 2019 qui n'a fait que trop de dégâts.

A contrario, les organisations syndicales majoritaires du CSEE de la DOGO ne souhaitent pas exercer pleinement leurs prérogatives légales pour examiner toutes les possibilités de gestion dont la CFE-CGC détient une bonne part. Elles pourraient revendiquer la gestion directe de l'activité restauration en demandant à la Direction le versement de la subvention. **Incompréhensible !**



Vos Correspondants :

Sophie Chaplain : 07 89 98 11 37
Eric Picot : 06 74 90 95 68
Jean-Marie Naveau : 06 70 30 77 69
Martial Lageon : 06 86 13 62 61
Régis Radureau : 06 71 83 36 20
Eddy Jegou : 06 31 14 33 85



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

